

Mise en place du Prélèvement à la Source

Le Prélèvement à la Source (PAS) implique de calculer dans les bulletins de paye la part que l'employeur devra verser directement à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Pour ce faire le gestionnaire de paye devra indiquer pour chaque salarié, le taux de prélèvement applicable, générer les bulletins de paye avec la ligne de PAS puis transmettre la DSN contenant les informations du PAS (à partir de 2019).

Fiche salarié

Dans la fiche salarié une nouvelle section « Informations relatives au prélèvement à la source (PAS) » a été ajoutée au thème « Paiement des salaires ».

The screenshot shows the 'Paiement des salaires' form. The 'Type de paiement' is set to 'Sélectionnez', 'Compte de paiement' is 'CC', and 'Date de paiement' is 'Dernier jour du mois'. The 'Informations relatives au prélèvement à la source (PAS)' section is highlighted, showing 'Nature du taux appliqué' as '01 - Taux transmis par la DGFIP' and 'Taux PAS *' as '12,00 %'. A red note below states: '* Jusqu'au 31/12/2018, vous pouvez tester l'affichage du calcul de l'impôt sur vos bulletins sans que le PAS n'impacte le Net à payer de ces bulletins. A partir du 1er janvier 2019, les tests seront terminés et cette limitation disparaîtra.'

Vous pouvez y indiquer la nature du taux appliqué. Notamment s'il s'agit d'un taux transmis par la DGFIP ou d'un taux neutre correspondant à un barème lié à la localisation du salarié.

Comme indiqué en rouge, le taux PAS n'impactera pas le calcul du net à payer pendant la phase de test.

Import des taux PAS

Pour tous les salariés pour lesquels le taux de la DGFIP s'applique, vous devez importer les taux PAS dans le logiciel.

Pour chaque DSN transmise, un Compte Rendu Métier (CRM) nominatif sera ensuite mis à disposition sur le portail <https://www.net-entreprises.fr/>. Téléchargez le CRM pour pouvoir ensuite l'importer.

Dans le module de paye, cliquez sur le menu « Traitements » onglet « Imports » et sélectionnez « Taux PAS ».

Importer un fichier CRM nominatif

Type d'import :

Ce traitement vous permet d'importer les fichiers de taux de prélèvement à la source de vos salariés (téléchargeables sur le site net-entreprises.fr).

Remarques importantes :

- Vous ne devez pas renommer le fichier téléchargé, en effet, la date de validité (fixée à 2 mois maximum) est inscrite dans les 10 premiers caractères du fichier.
- Le fichier doit être au format « .xml ».
- Un rapport PDF sera généré à l'issu du traitement, listant les salariés mis à jour dans idylis.com, ainsi que les anomalies identifiées par la DGFIP.

Fichier à importer



Aucun fichier sélectionné.

Importez le fichier puis consultez le rapport émis. Il indique les salariés pour lesquels le taux PAS a été mis à jour (consultable dans la fiche salarié, thème « Paiement des salaires »).

Calcul des bulletins

Après avoir généré vos bulletins, vous constaterez l'affichage de nouvelles lignes avec le net à payer avant impôt sur le revenu et le prélèvement à la source.

35 NET_IMPOS	Salaire net imposable				2 753,44
36 NET_AV_PREV	Net à payer avant impôt sur le revenu				2 683,32
37 PREV_SOURCE	Prélèvement à la source	2 753,44	12,000	330,41	
38 NET_A_PAYER	Salaire net à payer				2 683,32

Net à payer avant impôt sur le revenu			2 683,32	
Prélèvement à la source	2 753,44	12,000	330,41	

	Brut	Heures travaillées	Charges salariales	Charges patronales	Allègement de cotis. employeur	Net imposable	Coût employeur
Mois	3 400,00	151,67	743,43	1 429,19	0,00	2 753,44	4 829,19
Cumuls	3 400,00	151,67	743,43	1 429,19	0,00	2 753,44	4 829,19

	CP N-1	CP N
J. acquis	0,49	2,50
J. pris		
Solde	0,49	2,50

Net à payer
2 683,32

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie 50,31 €
Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paye sans limitation de durée.
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr.

Remarque : le net à payer n'est pas impacté pendant la phase de test.